

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 15 DECEMBRE 2022
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2022-06-08 – FINANCES/PRISE DE PARTICIPATION (7.9) – PARC SOLAIRE D'ECROUVES – ACCORD INTER CREANCIERS

DATE DE CONVOCATION : 8 DECEMBRE 2022

DATE DE PUBLICATION : 20 DECEMBRE 2022

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Christelle), GUINAY Séverine (ayant la suppléance de PIERSON Marianne), LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth (ayant la procuration de BOCANEGRA Jorge), STAROSSE Jean Luc, VARIS Pierre, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de BONNIN Pierre), GUYOT Laurent (ayant la procuration de HEYOB Olivier), PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony, NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAND Alde, DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (départ à compter de la 2022.06.30), RIVET Lionel, LE PIOUSSE Lydie (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), CHANTREL Nancy (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE Malika à compter de la 2022.06.30), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (ayant la procuration de ERDEM Olivier), MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent, ROSSO Michel, BELLINASSO Alain, DOHR Hervé, ERZEN Gérald, HEYOB Olivier, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, BONJEAN Myriam, ERDEM Olivier, GUYOT Gilles.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2022.06.29 : 7 avis de procuration. De la 2022.06.30 à la fin : 8 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Patrice KNAPEK
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2022.06.29 : 55 Présents. De la 2022.06.30 à la fin : 54 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	62 Votants

En vue du financement du développement, de la construction et de l'exploitation du projet de centrale photovoltaïque, la SAS PARC SOLAIRE DE L'ESPACE DU GENIE envisage de conclure avec la banque ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, ayant son siège social sis Allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq Kerhuon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Brest sous le numéro 378 398 911, une convention de crédit décomposée comme suit :

- Un Crédit Senior Amortissable d'un montant maximum de 8 603 000 € (huit millions six cent trois mille euros).
- Un Crédit TVA d'un montant maximum de 2 000 000 € (deux millions euros) ;
- Un Crédit DSRF d'un montant maximum de 260 000 € (deux cent soixante mille euros).

Le financement susvisé est mis en place sous certaines conditions dont la signature de sûretés et acte d'engagement (convention inter créanciers) par les actionnaires, afin de garantir le complet remboursement des obligations garanties, tel que ce terme est défini dans le projet de la Convention de Crédit. Il est toutefois précisé à toutes fins utiles que la convention inter créanciers susvisée ne prévoira pas d'engagements financiers complémentaires en sus des actuels engagements financiers pour la Communauté de Communes uniquement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2253-1 et suivants,
Vu la délibération N° 2022-05-29 du 6 octobre 2022,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, Monsieur FONTANA s'abstenant, décide :

- **D'Autoriser le Président à signer la convention inter créanciers à conclure entre le PARC SOLAIRE DE L'ESPACE DU GENIE en qualité d'emprunteur, ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT, ENERCOOP NORD EST, SEM SIPEnR, la Communauté de Communes Terres Toulouses en qualité d'actionnaires et créanciers subordonnés, et la banque ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS en qualité d'agent, agent des sûretés, arrangeur, de prêteur senior et créancier prioritaire.**
- **Et aux effets ci-dessus, de négocier, passer, signer tout acte et pièce, élire domicile, substituer, donner mandat et plus généralement faire le nécessaire.**
- **D'Autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération et au versement de la participation.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX